

Locaux syndicaux du siège : **LES M2 DE L'ORGUEIL**

Les organisations syndicales du siège de la CCAS (CGT-FO-CFDT-CFE-CGC et SUD Solidaires) ont reçu une convocation pour se présenter au Tribunal de Grande Instance de Bobigny le 28 septembre 2016 sur demande de l'employeur CCAS afin de statuer sur la localisation des locaux syndicaux.

S'il ne s'agissait pas une fois de plus du gaspillage du 1%, argent des électriciens et gaziers, pour un sujet aussi dérisoire, Il y aurait de quoi rire. Par ailleurs, et pour prendre la mesure du ridicule, le jour même et dans le même tribunal, des syndicalistes d'Air France étaient jugés pour avoir tenté de sauver des milliers d'emplois.

L'histoire en bref : bien que représentatif sur le siège (nous dépassons les 10% des suffrages exprimés aux élections CE), notre syndicat SUD Solidaires ne dispose que d'un tout petit local (deux travées au 3^{ème} étage du bâtiment A). Depuis trois ans, nous demandons à la direction de nous attribuer un plus grand local pour exercer nos activités au service du personnel.

La CGT, également représentative, bénéficie de 7 travées pour sa section du siège. FO et CFDT, non représentatives, disposent chacune de 7 travées. La CFE-CGC, bien qu'inexistante, dispose de cinq travées. Allez comprendre !

Profitant de son projet de « densification » du siège, la direction a ouvert en 2014 une négociation avec les organisations syndicales. Celle-ci a donné lieu à de nombreux échanges de courriers, y compris en LRAR, et à plusieurs réunions. Trois ans plus tard, la situation est toujours la même !

La DG a pourtant cédé à tous les caprices de FO, qui a commencé la négociation en annonçant que « **par principe, ils voulaient plus de m2 que SUD** », alors que FO représente presque deux fois moins d'électeurs sur le siège de Montreuil. Puis « **qu'ils ne voulaient pas être à côté de SUD** ». Et pour finir « **qu'ils ne voulaient pas déménager** », alors que l'emplacement proposé par la direction exhaussait leur souhait de ne pas être en proximité des militants de SUD !

Et, de caprices en caprices, la DG docile a changé les règles d'attribution, jusqu'à inventer une répartition injuste qui ne tient pas compte du résultat électoral.

SUD, a pris acte de tous ces changements, les uns après les autres et même de ceux qui lui sont défavorables. Malgré cela, nous ne disposons toujours pas des clés de notre nouveau local.

Pendant ce temps là, des salariés RH attendent que des locaux soient libérés par les OS pour rejoindre leurs équipes de travail.

Pendant ce temps là, on annonce un plan social massif dans la restauration, la DG transfère des institutions à la CIAT, réorganise les fonctions centrales, réduit la masse salariale ... Tous sujets qui devraient pourtant être de nature à occuper à plein temps des organisations syndicales dignes de ce nom.

SUD Solidaires n'étant en aucune façon responsable de cette situation bloquée, notre syndicat n'a pas répondu présent à la convocation du juge de Bobigny. Il n'est pas question pour nous de gaspiller un seul centime des cotisations de nos adhérents pour payer des frais d'avocat.

Notre seule réponse : aux m2 de l'orgueil, nous opposons et revendiquons les m2 attribués par les salariés qui nous ont donné leurs voix aux dernières élections.